EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 14 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 2

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE CLERMONT-FERRAND - PRÉSENTATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Rapporteur : Madame Isabelle LAVEST

La perspective du renouvellement du label à rayonnement régional du Conservatoire Emmanuel Chabrier a amené la municipalité à envisager un projet de fusion du Conservatoire et de l'Ecole Municipale de Danse pour se conformer aux orientations nationales définies par l'Etat dans les différents schémas pédagogiques de 2004 (pour la danse), 2005 (pour le théâtre) et 2008 (pour la musique). Ce renouvellement implique que soit menée une réflexion plus globale sur la politique municipale d'enseignement artistique à partir de ce futur établissement.

Ce projet doit d'une part définir les orientations générales de l'établissement et ses ambitions et d'autre part décliner pour les usagers la politique d'enseignement artistique qui sera proposée.

Sur le plan de la méthode, ce projet est le fruit d'une démarche participative continue, engagée avec les équipes de direction et les agents des deux structures depuis décembre 2012. Il a permis d'aborder dans le cadre de groupes de travail thématique les domaines suivants :

- parcours pédagogiques, offre et contenus et publics
- enseignement supérieur
- actions pédagogiques et rayonnement culturel hors les murs
- organisation des enseignements
- organisations, animations et managements des équipes pédagogiques
- communication de l'établissement et relations au public

Ce travail participatif a permis de décliner le futur organigramme de l'établissement qui se structurera en 3 pôles placés sous l'autorité d'une direction unique :

- un pôle de l'accueil, de la gestion administrative et technique
- un pôle des enseignements
- un pôle de l'action scolaire culturelle, des partenariats et des projets hors les murs.

Une rencontre publique a été organisée le 14 octobre dernier avec le public concerné (parents et élèves) afin de présenter le projet d'établissement, ses enjeux et de débattre des orientations envisagées.

Ces dernières résident dans les points suivants :

- la création d'un établissement d'enseignement artistique unique qui développe un seul projet artistique et pédagogique
- la mise en conformité de la scolarité proposée au sein de cet établissement au regard du label rayonnement régional (parcours pédagogiques, transversalité, cohérence des enseignements, ouverture esthétique, évaluation)

- une adaptation des cursus aux exigences d'un enseignement de qualité adapté aux besoins des différents publics qu'ils soient dans l'attente d'une initiation, d'une pratique amateur ou d'une professionnalisation
- la pérennisation des formations relatives aux pratiques classiques tout en s'attachant à ouvrir le champ des disciplines enseignées et en plaçant la danse au cœur de l'action pédagogique et artistique de l'Etablissement
- la constitution de nouveaux partenariats de nature à assurer le développement de l'Etablissement avec :
 - les autres collectivités territoriales
 - le réseau professionnel
 - les opérateurs culturels locaux

- la mise en place de filières post bac :
 - par la création d'un pôle supérieur d'enseignement artistique
 - par la création de licences universitaires
 - par la création de parcours de perfectionnement plus élaborés

La mise en œuvre de ce projet commencera par la fusion du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Emmanuel Chabrier et de l'Ecole Municipale de Danse qui sera opérationnelle pour la rentrée scolaire de septembre 2015 sachant que le délai imposé par l'Etat pour la demande de renouvellement du label est fixé au 12 octobre 2015.

La déclinaison de ce projet d'établissement interviendra dans le cadre du projet de service qui permettra de définir sur la période 2015/2022 les moyens opérationnels qu'il conviendra de mobiliser pour la mise en œuvre de ces objectifs.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de valider le projet d'établissement (annexe sur CD) et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la démarche de renouvellement du classement en vue de l'obtention du label « Conservatoire à Rayonnement Régional ».

D E L I B E R A T I O N

La proposition, mise aux voix, est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 novembre 2014

Le Maire,

Olivier BIANCHI

Conservatoire à Rayonnement Régional de Clermont-Ferrand

Musique – Danse – Théâtre

Le projet de nouvel établissement

Octobre 2014



SOMMAIRE

1 > Un projet stratégique pour un nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional à Clermont-Ferrand p. 2

2 > Les missions du nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional p. 5

3 > L'ambition : les orientations de stratégie éducative et artistique du nouvel établissement p. 7

4 > Les modalités de mise en œuvre : l'organisation interne et le « projet de service » du Conservatoire p. 15

1 > Un projet stratégique pour un nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional à Clermont-Ferrand

1.1 - La réunion de deux établissements phares de l'éducation artistique en Auvergne
1.2 - Un projet stratégique pour les années 2015 – 2022
1.3 - Une démarche de consultation et des engagements de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de nouvel établissement

1.1 - La réunion de deux établissements phares de l´éducation artistique en Auvergne

◆ Le Conservatoire Emmanuel-Chabrier

❇ En 1905, les deux écoles de musique privées qui existaient alors à Clermont-Ferrand ont fusionné en une seule école de musique vocale et instrumentale qui s'installa dans des locaux place Gaillard en 1908 et fut reconnue en 1909 comme école municipale par la Ville.

❇ En octobre 1911, l'école municipale devint École nationale de musique, placée sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts. En 1948, elle fut rattachée au Conservatoire national supérieur de Paris.

❇ L'École est reconnue, en 1976, comme Conservatoire National de Région.

❇ Depuis 2006, le bâtiment Blaise-Pascal accueille l'établissement devenu Conservatoire à Rayonnement Régional la même année, l'École municipale de danse, le Centre d'Animation Culturelle Camille-Claudel et l'Orchestre municipal d'Harmonie. Une équipe d'environ 16 agents est aujourd'hui dédiée à l'accueil et l'entretien de ce site.

❇ Le Conservatoire, en tant qu'établissement d'enseignement spécialisé, comptait en 2014, 1 300 élèves dont 1 174 en musique, 74 en art dramatique et 52 en danse classique. Organisés actuellement en 7 départements, plus de 80 enseignants dispensent des cours au Centre Blaise-Pascal et interviennent en milieu scolaire (pour 15 d'entre eux). Sous la responsabilité d'un directeur et d'un directeur adjoint, l'établissement dispose, par ailleurs, d'un service d'accueil et d'administration de 7 agents et d'une bibliothèque (1 agent).

◆ L´École municipale de danse

❇ Depuis sa création en 1945, l'École Municipale de Danse accompagne les évolutions de l'art chorégraphique et favorise l'éducation artistique et la pratique amateur. Elle a pour vocation d'accueillir toutes celles et ceux qui sont épris d'apprendre et de pratiquer l'une des disciplines de danse enseignées au sein de l'établissement.

❇ Installée depuis septembre 2006 sur le site du Centre Blaise-Pascal, l'École municipale de danse est une institution incontournable du paysage culturel clermontois et auvergnat. Ouverte à tous à partir de 5 ans, elle rayonne bien au-delà de la ville de Clermont-Ferrand les résultats obtenus par les danseurs et professeurs lors de concours nationaux, rencontres chorégraphiques et échanges témoignant de la qualité de son enseignement.

❇ L'École accueille en 2014 environ 1 400 élèves dans des classes d'initiation, de danse classique et contemporaine, de jazz, de hip-hop, de claquettes et de barre à terre. Les cursus et niveaux sont déterminés par le conseil pédagogique composé de l'ensemble des professeurs et de la direction. Une filière de perfectionnement permet à certains élèves de s'engager plus dans leur pratique voire de préparer l'entrée dans des structures de professionnalisation.

❇ L'École dispose aujourd'hui d'une direction, d'un corps enseignant de 17 professionnels, d'une unité d'accueil et d'administration de 4 agents, d'un atelier de couture de 2 agents et d'un poste d'agent d'entretien.

◆ La réunion des deux structures

❇ La Municipalité de la Ville de Clermont-Ferrand a décidé d'engager la réunion du Conservatoire à Rayonnement Régional et de l'École Municipale de Danse dans un établissement unique qui développera un seul projet pédagogique et artistique à partir de la rentrée de septembre 2015.

❇ Le nouvel établissement qui résultera de cette réunion des deux actuelles structures d'enseignement devra développer sa présence dans la vie culturelle et artistique de Clermont-Ferrand, de l'agglomération clermontoise et de la région, en ayant pour ambition de conserver son label de Conservatoire à Rayonnement Régional dont il assurera pleinement l'ensemble des missions, en s'inscrivant dans la carte nationale des enseignements de musique, de danse et d'art dramatique.

1.2 - Un projet stratégique pour les années 2015-2022

❇ L'ambition de la Ville de Clermont-Ferrand en matière d'enseignement artistique, la réunion du Conservatoire et de l'École Municipale de Danse dans une même structure et autour d'un même projet pédagogique et artistique ainsi que le renouvellement souhaité du classement de l'établissement en Conservatoire à Rayonnement Régional conduisent à doter ce dernier d'un projet stratégique pluriannuel.

❇ Le présent projet d'établissement a pour objet de définir cette stratégie de développement et d'adaptation en répondant à deux enjeux :

- garantir la conformité des enseignements aux orientations nationales définies par l'État dans ses Schémas d'orientation pédagogique de 2004 (danse), 2005 (théâtre) et 2008 (musique) et dans les textes règlementaires d'application des lois de 2004 et 2006 relatives, notamment, au classement des établissements ;

- proposer une offre pédagogique et artistique correspondant aux ambitions de la Ville en matière d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre. Au-delà du respect du cadre national définissant l'activité de l'établissement d'enseignement spécialisé que constitue le Conservatoire, le présent projet a pour objet de fixer les orientations d'action permettant de mettre en œuvre la politique municipale en matière d'accès et de formation aux pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales, en lien avec les institutions et acteurs locaux et régionaux de la création et de la diffusion artistiques et culturelles.

1.3 - Une démarche de consultation et des engagements de concertation pour l´élaboration et la mise en oeuvre du projet de nouvel établissement

❇ Le présent projet stratégique pour le nouvel établissement issu de la réunion du Conservatoire Emmanuel-Chabrier et de l'École Municipale de Danse de Clermont-Ferrand constitue un engagement de la Ville, représentée aujourd'hui par Mme Isabelle Lavest, Adjointe chargée de la politique culturelle. La responsabilité de son élaboration a été confiée au Directeur du Conservatoire et à la Directrice de l'École Municipale de Danse et a fait l'objet d'un pilotage associant plusieurs services de l'administration municipale (Direction Générale, Direction de la culture, Direction de la Commande Publique, de l'Organisation et de la Qualité de Gestion, Direction des ressources humaines).

❇ L'élaboration de ce projet a donné lieu à une démarche de consultation au sein des deux établissements et auprès des partenaires extérieurs. La Ville souhaite que la mise en œuvre du présent projet soit exemplaire en termes de concertation avec l'ensemble des parties prenantes :

➜ dans une première étape, correspondant à la prise de fonction du nouveau Directeur du Conservatoire, plusieurs actions de consultation ont été conduites :

- auprès des personnels enseignants et administratifs du Conservatoire par question naire, réunion et entretiens individuels ;
- auprès des élèves élus au Conseil d'établissement et d'orientation ;
- auprès des partenaires directs du Conservatoire (Coopérative scolaire ; APECAPI ; services municipaux travaillant au Centre Blaise-Pascal ; Centre Camille-Claudel,...) ;
- auprès des directions des institutions culturelles et artistiques locales et régionales (Musées Bargoin, Lecoq et d'art Roger-Quilliot ; Centre Lyrique Clermont-Auvergne ; Comédie ; Orchestre d'Auvergne ; Orchestre Sostenuto) ;
- auprès d'établissements d'enseignement artistique (CRC de Cournon ; École de musique du Cendre ; CRR de Saint-Etienne ; École Supérieure d'Artde Clermont Métropole) ;
- auprès de responsables des administrations de l'État et des collectivités territoriales (DRAC ; Faculté des lettres ; IUFM ; Clermont-Communauté ; Conseil général ; Conseil régional ; CCAS de la Ville) ;

➜ dans une deuxième étape, la démarche a consisté à solliciter les personnels des deux structures (Conservatoire et Ecole de Danse) pour qu'ils fassent part de leurs propositions à partir d'une première esquisse de projet. A cette fin, six groupes se sont réunis à plusieurs reprises au cours du printemps 2013 et ont remis leurs contributions, le 8 juillet 2013, lors d'une réunion plénière présidée par M. Olivier Bianchi, Adjoint à la politique culturelle, en présence des membres du comité de pilotage ;

➜ la troisième étape de la démarche a donné lieu à une présentation aux personnels du Conservatoire et de l'École Municipale de Danse du présent document pour recueillir leurs remarques, avis et demandes de précisions éventuelles. Puis courant septembre 2014, a été réalisée par Mme Isabelle Lavest, Adjointe chargée de la politique culturelle, une présentation au Bureau municipal pour validation des orientations stratégiques.

➜ la quatrième étape est l'organisation d'une rencontre publique organisée le 14 octobre 2014 avec les parents et élèves des deux établissements afin de présenter le projet et son contexte et de débattre des orientations.

➜ à partir de tous les échanges et commentaires, une version du projet d'établissement a été finalisée et est présentée pour adoption devant le Conseil municipal de la Ville de Clermont-Ferrand du 7 novembre 2014 ;

➜ à partir de là, la démarche consistera à traduire de manière opérationnelle en un « projet de service » les orientations stratégiques du projet d'établissement ; sous la responsabilité de la Direction de la culture de la Ville et de l'équipe de direction du nouvel établissement, ce « projet de service » sera élaboré de manière concertée avec les équipes pédagogiques et administratives du Conservatoire, réunissant alors les personnels de l'actuel CRR et de l'École Municipale de Danse.

2 > Les missions du nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional de Clermont-Ferrand

2.1 - Le Conservatoire, établissement public d'enseignement artistique à dimension régionale
2.2 - Le Conservatoire, acteur clé du développement culturel de la métropole clermontoise

2.1 - Le Conservatoire, établissement public d´enseignement artistique à dimension régionale

❇ Les missions du Conservatoire, en tant qu'établissement public d'enseignement artistique à rayonnement régional, sont définies par le ministère de la Culture, dans le cadre de textes de référence nationale qui, depuis 1984, ont précisé, tout en les développant, les objectifs fixés aux conservatoires.

❇ Le présent projet d'établissement prend en compte les orientations et préconisations formulées par ces textes (Charte de l'enseignement artistique spécialisé ; arrêtés de classement ; schémas d'orientation pédagogique pour la danse, le théâtre et la musique).

❇ Dans cette perspective, ce projet affirme l'ambition de réaliser :

- la pérennisation des formations relatives aux pratiques classiques tout en s'attachant à une ouverture du champ des disciplines enseignées ;
- le développement de la danse au cœur de l'action pédagogique et artistique de l'établissement ;
- une adaptation de la structuration des cursus aux exigences d'un enseignement de qualité, adapté aux besoins des différents publics, qu'ils soient dans l'attente d'une initiation, d'une pratique amateur ou d'une professionnalisation ;
- la mise en œuvre d'un accompagnement des pratiques amateurs et celui de l'enseignement artistique dans les établissements d'enseignement scolaire de la ville ;
- la création d'un pôle supérieur spécialisé en musique, danse et art dramatique et la construction d'un partenariat avec l'Université de Clermont-Ferrand en vue de fonder des licences dont les orientations sont à définir.
- la promotion de l'interdisciplinarité et des collaborations entre spécialités artistiques ;
- une contribution à la création et l'innovation artistiques ;
- le développement de coopérations avec d'autres établissements d'enseignement et des structures de création et de diffusion aux plans local, départemental, régional, national et international ;
- la mise à disposition de ressources d'information, de documentation et d'orientation à destination des publics locaux et régionaux.

2.2 - Le Conservatoire, acteur clé du développement culturel de la métropole clermontoise

❇ Les missions du Conservatoire, en tant que service de la Ville de Clermont-Ferrand, intègrent les priorités de politique éducative, culturelle et artistique de la collectivité.

❇ L'action de la Ville s'inscrit dans une stratégie de développement culturel de ville – centre de métropole qui, avec les communes de sa périphérie, s'est donné comme ambition de « favoriser l'épanouissement des personnes et de contribuer à la dynamisation de l'agglomération pensée comme un territoire attractif, économiquement viable et agréable à vivre, une métropole ouverte sur l'extérieur, capable de mettre en synergie des objectifs de rayonnement, de solidarité et d'équilibre territorial en mobilisant les ressources et les dynamiques propres aux domaines artistiques et culturels ». Cette stratégie comprend deux axes majeurs : le renforcement des fonctions métropolitaines et celui du service public culturel dans un contexte de solidarité territoriale.

❇ Dans cette perspective, le pôle « pratiques musicales » de l'agglomération clermontoise s'envisage notamment comme une plate-forme permettant de faire se rencontrer les différents acteurs pour faire évoluer en commun l'analyse et la structuration de la vie musicale dans l'agglomération avec trois axes d'intervention : l'amélioration des infrastructures ; la concertation pédagogique pour améliorer et harmoniser la qualité de l'enseignement musical, diminuer les disparités d'accès à l'enseignement musical, améliorer les conditions de diffusion des pratiques d'élèves et diminuer les disparités et la fragilité des emplois ; la mise en synergie des acteurs en créant des passerelles entre acteurs locaux et en favorisant des partenariaux structurants.

❇ Dans le cadre de son projet d'établissement, le Conservatoire à Rayonnement Régional affirme son ambition de jouer pleinement son rôle pour la réussite de cette politique artistique et culturelle pour la ville et l'agglomération. Il s'agira notamment de développer des modes d'action concertée avec l'ensemble des institutions et structures locales intervenant pour le développement culturel du territoire et d'être particulièrement attentif à traduire concrètement la mission de l'établissement en matière de sensibilisation, d'initiation, d'éducation artistique et de formation de tous les types de publics, dont ceux qui peuvent se trouver aujourd'hui éloignés de toute pratique artistique et d'un lieu parfois encore perçu comme « réservé » à certaines catégories de la population.

3 > L´ambition : les orientations de stratégie éducative et artistique du nouvel établissement

3.1 - Des parcours d'enseignement pluridisciplinaires, ouverts à la diversité des pratiques de la musique, de la danse et de l'art dramatique
3.2 - Une pédagogie conciliant exigence de qualité et adaptation aux attentes des publics
3.3 - Un engagement au service du développement culturel du territoire
3.4 - Un centre de ressources pour l'ensemble des acteurs culturels et des publics de la région
3.5 - Une communication de rayonnement et un accueil respectueux des publics
3.6 - Une gouvernance exemplaire de la mise en œuvre de la stratégie du Conservatoire

3.1 - Des parcours d´enseignement pluridisciplinaires, ouverts à la diversité des pratiques de la musique, de la danse et de l´art dramatique

◆ Les disciplines artistiques enseignées au Conservatoire

❇ Le nouvel établissement réunissant le Conservatoire actuel et l'Ecole Municipale de Danse proposera des enseignements en musique, en danse et en art dramatique.

❇ Dans le domaine de la musique, l'ambition est, d'abord, d'ouvrir le champ des enseignements à une plus grande diversité de styles en développant de nouvelles offres, intégrant à la fois des esthétiques anciennes et classiques mais aussi contemporaines. Il s'agira :

➜ de développer certaines disciplines existantes :

- l'enseignement du chant, notamment pour les enfants et des jeunes dont la qualité des voix aura été repérée. Par ailleurs, la classe de chant pour adultes pourra faire l'objet d'une proposition pédagogique particulière dans le domaine de la diction en langues étrangères et de la mise en scène (opéra, opérettes) ;
- la classe de musique traditionnelle qui pourrait enrichir son cadre de formation en s'entourant de nouvelles disciplines et en développant les partenariats avec les structures associatives environnantes ;

➜ d'envisager la création de nouveaux secteurs chargés de mettre en œuvre de nouveaux cursus pédagogiques en cohérence avec le projet global de l'établissement : ils pourront concerner, pour exemples, des disciplines comme le jazz, les musiques actuelles la musique ancienne, la direction d'orchestre et de chœur, la composition ;

➜ de faire, qu'au-delà de l'enseignement complet en cursus, les nouvelles disciplines enseignées, ainsi que la classe d'électro-acoustique, offrent de découvrir leurs esthétiques à des élèves ne suivant pas ces enseignements en tant que discipline complémentaire à leurs cursus

➜ de concevoir et mettre en œuvre un projet global de la formation musicale dont les objectifs devront être élaborés de manière partagée entre tous les enseignants, spécialistes ou non.

❇ Dans le domaine de la danse, il s'agira d'abord de proposer un enseignement adapté à la diversité des publics, à leurs motivations et projets. Toutefois, chaque parcours devra comprendre une approche du répertoire à la fois pratique (apprentissage de variations) et théorique (connaissance des courants). Par ailleurs, une ouverture à la diversité des cultures chorégraphiques hors parcours sera également envisagée (danse de caractère, danse traditionnelle, flamenco, comédie musicale...). Dans chaque discipline, des ateliers d'improvisation et de composition seront proposés.

❇ Dans le domaine du théâtre, la pédagogie devra reposer, pour une part significative, sur une approche multidisciplinaire, impliquant d'avantage les enseignants en musique et danse. Elle s'attachera par ailleurs à proposer un enseignement en phase avec les réalités scéniques des pratiques amateurs et professionnelles. Enfin elle proposera aux musiciens chanteurs une ouverture au jeu d'acteur, adaptée aux nécessités des réalisations lyriques.

◆ L´offre de parcours pédagogiques

❇ L'enjeu en matière de parcours pédagogiques sera de mieux respecter les orientations nationales.

❇ L'offre de parcours aura pour priorité l'éveil, la sensibilisation et la formation artistiques des jeunes publics. En complément, elle s'ouvrira sur les publics adultes.

❇ Il s'agira, tout d'abord, d'aménager les classes d'éveil pour proposer une offre pédagogique qui croisera les domaines de la musique, de la danse et du théâtre. Pour ces classes d'éveil, un travail collectif des enseignants devra permettre de concevoir un parcours de découverte du plus grand nombre possible de pratiques instrumentales, chorégraphiques et théâtrales et, donc, des activités proposées par l'établissement dans l'ensemble des disciplines.

❇ Pour les différents domaines d'enseignement, les parcours pédagogiques seront structurés en 3 cycles auxquels s'ajouteront un parcours pour adultes et la création de parcours de type post-bac :

<table>
<tr><td colspan="3">Cycle 1
(précédé d'un cycle d'initiation pour l'art dramatique)</td></tr>
<tr><td colspan="3">Cycle 2 (brevet)</td></tr>
<tr><td colspan="3">Cycle 3</td></tr>
<tr><td>Parcours
personnalisé
non diplômant</td><td>Parcours formation
pratique en amateur
(CEM/CEC/CET)</td><td>Parcours
préprofessionnel
(DEM/DEC/DET)</td></tr>
<tr><td colspan="3">Parcours de type post-bac selon les disciplines</td></tr>
<tr><td colspan="3">Perfectionnement
Selon les accords conclus avec l'État et l'Université, des parcours dans le cadre de la création d'un pôle supérieur pourront conduire à l'obtention de licences, en parallèle du cycle de perfectionnement</td></tr>
</table>

Parcours adulte (musique et danse) sur une durée de 4 ans, en fonction de la capacité d'accueil

❇ Dans le domaine de la musique, une approche pluridisciplinaire sera privilégiée conduisant à des diplômes généralistes associant une dominante et des unités de valeur complémentaires. Des parcours différenciés pourront être contractualisés avec les plus grands élèves autour de leurs projets personnels. Une différenciation et un repositionnement des 3e cycles amateur et préprofessionnel (avec des passerelles possibles entre eux) aura pour objectif de mettre en place une formation de type post-bac et des parcours personnalisés. Enfin, on envisagera la création d'un parcours en 1 cycle pour adultes sur une durée déterminée de 4 ans : les cursus à mettre en place pour ce public devront prendre en compte la diversité des situations en termes de pratique instrumentale et la capacité d'accueil de l'établissement.

❇ En matière d'enseignement de la danse, le projet consistera, tout d'abord, à repositionner les parcours existants pour proposer 3 parcours différenciés au regard des publics concernés ; il s'agira d'une part de mettre en place un cursus complet, conforme au SOP du ministère de la Culture, conduisant au cycle préprofessionnel dans les trois disciplines de la danse : danse classique, danse contemporaine, danse jazz et d'autre part, un cursus allégé dans le cadre de la pratique en amateur conduisant ou non au CEC. Ces cursus comprendront l'ensemble des enseignements dont ceux portant sur l'histoire de la danse, la formation musicale ou l'AFCMD. Un parcours en 1 cycle adulte sera proposé sur une durée déterminée de 4 ans : il comportera des exigences en termes de niveau acquis et de respect d'engagements contractualisés avec les élèves. Le nombre de personnes accueillies dans le cadre de ce parcours dépendra, comme en musique, de la capacité d'enseignement de l'établissement.

❇ Pour le théâtre, l'ambition sera également de mettre en place un cursus dont le projet pédagogique tiendra compte du SOP. Il comprendra l'enseignement de disciplines associées en matière de techniques vocales, instrumentales et chorégraphiques.

◆ Le développement d'un partenariat avec l'Université et la conduite d'un projet de création d'un pôle supérieur

❇ Il n'existe pas actuellement d'offre d'enseignement supérieur spécialisé en musique, en danse ou en art dramatique en région Auvergne. Un rapport établi en 2010 par deux enseignants du Conservatoire soulignait combien la professionnalisation dans ces disciplines supposait la création d'un « pôle de convergence régional » entre l'Université et le Conservatoire.

❇ L'offre actuelle se résume à une année de perfectionnement débouchant sur un « DEM bis » ; cette proposition devra être profondément transformée pour permettre aux élèves post-DEM-C-T de réaliser un véritable cursus dans le cadre d'un cycle complet de 2 ou 3 ans.

❇ Pour combler ce manque, le projet d'établissement affirme deux ambitions complémentaires, celle de développer des partenariats avec l'Université et celle d'engager une démarche de création d'un pôle supérieur :

- l'Université a ouvert depuis plusieurs années différentes licences qui concernent les domaines de la musique, du théâtre, de la danse. Bien que n'ignorant pas certains aspects des pratiques artistiques souvent traitées par des ateliers spécifiques, ces filières ne sont jamais associées à des apprentissages techniques fondamentaux (pratique instrumentale, technique de danse ou de comédie). Le Conservatoire devra étudier, en partenariat avec l'Université, pour chacune d'elles en quelle manière ces licences peuvent s'enrichir d'un double enseignement assuré à la fois par l'Université et par le Conservatoire qui pourraient offrir une nouvelle offre intéressante pour les élèves post-3e cycle ;
- en complément, la Ville de Clermont-Ferrand a pour ambition d'élaborer une proposition de pôle supérieur spécialisé sur un ensemble ciblé de disciplines qui constituent d'ores et déjà des secteurs forts de l'activité pédagogique et artistique de l'établissement ; une étude devra permettre de déterminer la (ou les) discipline(s) sur lequel il sera pertinent de développer cette offre à Clermont-Ferrand, notamment pour répondre aux attentes d'étudiants de la région mais aussi d'autres régions françaises et d'autres pays ;
- la Ville et son Conservatoire disposent, pour un tel projet, de plusieurs atouts dans le domaine de la musique :
 - l'importance des effectifs d'élèves en 3e cycle, celle du nombre de DEM obtenus et de la propension de nombreux élèves sortis du Conservatoire et ayant poursuivi leurs études dans des établissements supérieurs ;
 - la qualité du dispositif pédagogique mobilisable (pour les matières principales et les matières associées) ;
 - l'existence de partenaires potentiels comme l'Orchestre Régional d'Auvergne ;
 - le fait que l'Université Blaise-Pascal propose d'ores et déjà plusieurs diplômes préparant à la recherche appliquée à la musique et à la danse ainsi qu'à des métiers du secteur du spectacle vivant ; il importera donc de conduire le projet en collaboration étroite avec l'Université pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions ; il pourra aussi être intéressant de mener ce projet en partenariat avec une université étrangère pour favoriser les échanges entre enseignants et élèves à une échelle européenne ou internationale.
- une mission de préparation de la candidature de la Ville pour la création d'un tel pôle supérieur sera mise en place dans le cadre du « projet de service » du Conservatoire. Si cette candidature était retenue, ce pôle donnera lieu à la constitution d'un établissement public qui devra fixer ses propres règles d'organisation, de recrutement et de fonctionnement.

3.2 - Une pédagogie conciliant exigence de qualité et adaptation aux attentes des publics

◆ L´organisation des enseignements

❇ Dans le respect des textes nationaux relatifs aux enseignements des établissements spécialisés, quatre objectifs guideront les règles d'organisation des enseignements au sein du Conservatoire qui seront définies dans son « projet de service ».

❇ La première préoccupation sera de proposer une organisation des enseignements qui puisse offrir la meilleure adéquation possible entre la durée des cours, le nombre d'élèves pour les cours collectifs, les objectifs en termes d'accueil d'élèves par année et par cycle et les ressources disponibles au sein de l'établissement.

❇ Le deuxième objectif concerne plus particulièrement l'enseignement de la musique : il s'agira de concilier les temps réservés à une pédagogie individualisée ou en groupe restreint, indispensable à l'acquisition des techniques instrumentales, et ceux d'un apprentissage des pratiques collectives qui suppose la mobilisation d'une pédagogie collective. La mise en place de formations orchestrales, de chorales et d'ateliers partagés sera envisagée de manière à proposer un éventail de pratiques élargi (orchestre, jazz, chorale, musique de chambre, musiques du monde,...) et à faire de ces pratiques des composantes à part entière des cursus, au cœur de la formation des élèves.

❇ Le troisième objectif sera de favoriser le croisement des arts de la musique, de la danse et du théâtre. Cette ambition sera portée par l'ensemble de l'équipe pédagogique du Conservatoire ; des ateliers transversaux seront, à cette fin, programmés sur l'ensemble de l'année scolaire.

❇ Le dernier objectif sera le renforcement et l'adaptation de l'évaluation annuelle des élèves, qu'ils soient musiciens, danseurs ou comédiens. Pour l'ensemble des enseignements dispensés au sein du Conservatoire, des objectifs pédagogiques seront définis de manière précise et annexés au règlement des études que le « projet de service » devra prévoir. Ils seront élaborés en concertation avec les enseignants concernés et devront être précisément communiqués aux élèves et, pour les plus jeunes d'entre eux, à leurs familles. Ce règlement définira également les modalités de l'évaluation du travail et du niveau des élèves pour les différents cycles. Elle ne se limitera pas à une appréciation des résultats en fin d'année mais devra être continue et être conçue en cohérence avec les objectifs de formation de chaque cycle et de chaque discipline. Elle pourra être organisée de la manière la plus pertinente à différents niveaux : local, départemental régional ou inter-régional.

◆ La qualité et l´adaptation de la pédagogie

❇ Le Conservatoire s'engage à dispenser un enseignement d'excellence. Ce dernier devra permettre à tous les élèves d'acquérir des éléments de connaissance culturelle, le goût pour leur discipline et un bagage pour vivre une vie d'amateur ou de spectateur éclairé. Il devra aussi permettre à ceux des élèves qui en ont le talent et la motivation de trouver dans l'établissement l'accompagnement nécessaire pour atteindre le plus haut niveau de maîtrise de leur art. Cette excellence sera celle des méthodes pédagogiques mobilisées et des démarches de projet auxquelles il s'agira de recourir pour accompagner au mieux chaque élève, quelle que soit la nature de son projet.

❇ Dans cet esprit, les projets que le Conservatoire conduit avec ses partenaires sur le territoire et qui associent les élèves seront conçus et conduits en cohérence avec les enseignements dispensés au sein de l'établissement : ils seront envisagés comme des temps d'apprentissage, composantes indissociables des démarches pédagogiques portées par les enseignants.

❇ L'ambition d'excellence des enseignements et de leur adaptation aux besoins et projets des élèves devra prendre en compte la volonté de la Ville de Clermont-Ferrand de démocratiser l'accès aux pratiques artistiques en s'attachant à développer une offre susceptible de favoriser la diversification sociale des élèves. Les actions en milieu scolaire, les projets hors temps scolaire visant l'éveil artistique des enfants et des jeunes, la programmation de spectacles hors-les-murs et, bien sûr, l'ouverture du champ des disciplines enseignées et des modes pédagogiques ainsi que l'adaptation de la politique tarifaire de l'établissement devront être envisagées de manière à attirer et intégrer des publics encore éloignés du Conservatoire. Dans la mise en œuvre du projet d'établissement, une attention particulière sera accordée à l'atteinte de ces objectifs et à l'évaluation des résultats obtenus en la matière.

❇ Afin de pérenniser et développer le niveau d'excellence des enseignements dispensés au sein de l'établissement, le Conservatoire devra proposer à ses enseignants la possibilité de parfaire et adapter leurs pratiques professionnelles tout au long de leur carrière. Un programme spécifique sera élaboré et mis en œuvre dans le cadre du plan de formation des personnels de la Ville.

3.3 - Un engagement au service du développement culturel du territoire

❇ Le Conservatoire n'est pas un établissement d'enseignement isolé du reste de la vie culturelle du territoire. Il contribue à assurer, en lien avec l'Éducation Nationale, une première formation à la musique et à la danse dans les écoles de la ville et à développer la pratique amateur ; il participe à l'animation culturelle de la collectivité, mène une politique d'innovation et de création culturelles et appartient pleinement au réseau régional et national des établissements d'enseignement spécialisé.

❇ Sur le temps scolaire, le projet « Clermont-Musique » sera pérennisé en faisant que ce dispositif croise encore mieux les actions de l'établissement et permette la découverte des lieux culturels par les enfants et leurs familles. Il conviendra d'ouvrir ces interventions en milieu scolaire à la danse. Ces projets devront associer étroitement les intervenants spécialisés et les autres enseignants de l'établissement.

❇ Sur la base de l'expérience acquise par le Conservatoire, de nouveaux projets de classes à horaires aménagés pourront voir le jour, notamment dans le domaine de la danse. Un projet CHAD sera envisagé en danse classique, dans un 1er temps, puis en jazz et en danse contemporaine. Les nouvelles classes à horaires aménagés devront être conçues en cohérence avec les objectifs de mixité sociale et artistique issus des missions que l'établissement s'est assignés et pourraient trouver leur lieu d'accueil dans différents quartiers de la ville. Sans exigence de niveau ni prérequis, ces classes seront ouvertes à tous. Elles proposeront un enseignement traditionnel et un enseignement expérimental sur des champs disciplinaires multiples.

❇ L'adaptation de l'offre du Conservatoire vers les publics scolaires prendra en compte les ambitions du projet enfance de la municipalité.

❇ En complément, des projets vers les collèges et lycées devront être envisagés en réunissant des musiciens, des comédiens et/ou des danseurs de l'établissement et des enseignants, des collégiens et des lycéens.

❇ Plus largement, le Conservatoire développera des initiatives ayant pour ambition de porter la culture de la musique, de la danse et du théâtre au plus près des enfants et de leurs familles ; ces actions d'éveil et de sensibilisation ne se limiteront pas aux enceintes des écoles mais pourront être envisagées, sur des temps hors scolaires, dans des sites proches des habitants, sous réserve de leur adaptation à la réalisation de spectacles de qualité.

❇ L'ouverture vers de nouveaux publics exigera, enfin, de poursuivre et développer des projets avec les acteurs sociaux et socio-culturels du territoire de la métropole régionale : maisons de quartier, CCAS, maisons de santé, hôpitaux,...

❇ Le partenariat avec l'Orchestre d'Auvergne sera renforcé autour de projets associant les enseignants et les élèves de l'établissement, de master-class, de répétitions publiques ou de concerts préparés ou partagés. De même, des collaborations seront poursuivies avec la Comédie de Clermont/Scène nationale, le Centre Lyrique Clermont-Auvergne, la Coopérative de Mai, les Musées de la Ville.

❇ Dans le même esprit, il s'agira de développer les relations de l'établissement avec d'autres structures d'enseignement spécialisé, de création et de diffusion (autres conservatoires, écoles de musique et de danse ; compagnies professionnelles ; associations artistiques, etc.).

❇ La bonne conduite de l'ensemble de ces initiatives exigera le développement de compétences et la mise en place d'une organisation reposant sur le recours aux méthodes de management des démarches projet.

❇ Evidemment, l'ampleur de ces engagements hors-les-murs sera à cadrer pour éviter une dispersion excessive et pour les mettre en cohérence avec le programme des enseignements dispensés au sein de l'établissement et en adéquation avec les ressources mobilisables (enseignants, médiateur, accompagnateurs danse, régie, atelier costumes, etc.).

3.4 - Un centre de ressources pour l´ensemble des acteurs culturels et des publics de la région

❇ Le rayonnement local et régional du Conservatoire suppose que l'établissement soit reconnu comme un centre de ressources utile pour ses enseignants et ses élèves mais aussi pour les structures et établissements contribuant à la vie artistique du territoire et le grand public.

❇ Cette ouverture des ressources du Conservatoire visera tout particulièrement les écoles de musique et de danse de l'agglomération en partageant des actions pédagogiques et artistiques mais aussi les écoles du département avec lesquelles sera organisé le BEM départemental ainsi que le réseau régional ou inter-régional des écoles classées à travers le montage d'un DEM Régional et la conduite d'actions artistiques de grande envergure.

❇ La médiathèque, outil indispensable à l'enseignement au sein du Conservatoire, aura pour vocation à devenir un espace ouvert, mettant à disposition des enseignants et élèves mais également d'un public plus large un fonds documentaire à la hauteur de l'ambition régionale de l'établissement.

3.5 - Une communication de rayonnement et un accueil respectueux des publics

◆ La communication du Conservatoire

❇ La communication actuelle de l'établissement est dispersée et peu visible. Or, la réussite du présent projet exige que la mise en œuvre de ce dernier soit accompagnée par une politique de communication adaptée ; une des priorités sera de doter le Conservatoire d'une image (par une charte identitaire et un référentiel graphique) prenant acte de l'ouverture de l'établissement aux disciplines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

❇ Une fonction de communication et de médiation devra être développée au sein de l'équipe du Conservatoire.

❇ Plusieurs initiatives devront être envisagées pour :

- renforcer la signalisation directionnelle du Conservatoire sur la voirie de la ville ;
- améliorer la signalétique aux abords et sur le site du Centre : panneau lumineux sur rue, côté parking de l'auditorium et dans l'entrée principale,...
- développer l'information locale : annuaire téléphonique, médiathèques et maisons de quartier, établissements d'enseignement, médias locaux ;

● diffuser un support de présentation de l'établissement et proposer l'accès à un site ou à des pages web dédiées qui auront été actualisées et modernisées.

◆ L´accueil des publics

❇ Il sera essentiel de mettre à disposition des publics un pôle unique d'accueil au cœur du Centre Blaise-Pascal.

❇ La nature des informations disponibles à l'accueil, l'articulation entre la fonction d'accueil et l'ensemble des intervenants ainsi que l'amplitude d'ouverture du site et donc du point d'accueil devront être adaptées aux besoins des publics, des enseignants et des élèves.

3.6 - Une gouvernance exemplaire de la mise en oeuvre de la stratégie du Conservatoire

❇ La réussite du projet stratégique du Conservatoire dépend de la qualité de l'engagement de toutes les parties prenantes : les élus de la Ville et les services municipaux parmi lesquels figurent les directions fonctionnelles, la Direction de la culture, l'équipe de direction du Conservatoire, les enseignants et les personnels administratifs de l'établissement mais aussi les élèves, les parents d'élèves et les partenaires de l'établissement.

❇ Chacune des parties prenantes a des droits et des devoirs :

● ceux des élus sont, d'un côté, de mettre en œuvre le projet municipal tout en étant à l'écoute des professionnels pour décider et mettre en œuvre les orientations du projet d'établissement, tout en tenant compte des contraintes de la Ville ;

● ceux des services de la Ville qui ont à garantir l'atteinte des objectifs de la politique culturelle de la Municipalité et la réalisation du projet d'établissement du Conservatoire dans les limites des moyens mobilisables ;

● ceux de l'équipe de direction du Conservatoire qui doit mettre en œuvre les orientations du projet d'établissement, en dirigeant les équipes administratives et pédagogiques et en étant à l'écoute des préoccupations de chaque collaborateur ;

● ceux des membres des équipes pédagogique et administrative de l'établissement qui ont pour mission de mettre en œuvre les décisions de la Ville portées par l'équipe de direction et qui seront invitées à formuler des propositions sur les actions de réalisation du projet ;

● ceux des élèves et parents d'élèves qui sont consultés sur les orientations du projet les concernant et se doivent de respecter les règles de fonctionnement de l'établissement.

❇ Les modalités de la mise en œuvre du projet stratégique du Conservatoire, les missions et l'organisation de ses instances internes ainsi que les modes de travail avec les autres services de la Ville seront définis dans le « projet de service » de l'établissement. Ils auront pour principe de permettre d'assurer une gouvernance exemplaire de l'établissement reposant sur une large association des parties prenantes parmi lesquelles figurent, en premier lieu, le corps des enseignants et l'équipe administrative et technique du Conservatoire. Afin d'atteindre les objectifs du projet et proposer un service cohérent au public, l'ensemble des professionnels de l'établissement devra constituer une équipe exemplaire dans sa solidarité et le professionnalisme de chacun et tendue vers une formation de la plus grande qualité au service des élèves.

❇ Dans le cadre de la réunion du Conservatoire et de l'École Municipale de Danse, il conviendra de procéder à l'harmonisation des situations statutaires des personnels des deux anciennes structures, en prévoyant notamment une définition des postes de chacun, des compétences attendues et de l'organisation des temps de travail et des congés. Le « projet de service » comportera, à cet effet, un chantier spécifique.

❇ L'organisation interne de l'établissement sera structurée selon trois principes :

● la constitution d'un collectif de direction, chargé du pilotage global et transversal de l'établissement, de sa direction pédagogique et artistique et de la gestion administrative, budgétaire et technique du service ;

● pour favoriser la meilleure opérationnalité au service d'un projet pédagogique et artistique partagé par tous, la mise en place d'un organigramme fonctionnel reposant sur une logique matricielle basée, d'une part, sur les disciplines (vents, cordes, instruments polyphoniques, jazz - musique et danse -, musiques actuelles, direction d'orchestre, chant, danse classique, danse contemporaine, théâtre...) et, de l'autre, sur les politiques transversales en matière de pratique collective, de culture artistique (dont la formation musicale), d'intervention en milieu scolaire et de conduite des projets, notamment ;

● enfin, pour garantir les conditions d'un fonctionnement optimum de l'établissement, la mise en place d'une organisation administrative et technique permettant aux personnels dédiés de travailler dans des conditions satisfaisantes et d'apporter une contribution de qualité. Une attention particulière devra être accordée à l'organisation de la fonction accueil des publics, particulièrement sensible dans un établissement d'enseignement recevant un grand nombre et une grande diversité d'usagers.

4 > Les modalités de mise en oeuvre : l´organisation interne et le " projet de service " du Conservatoire

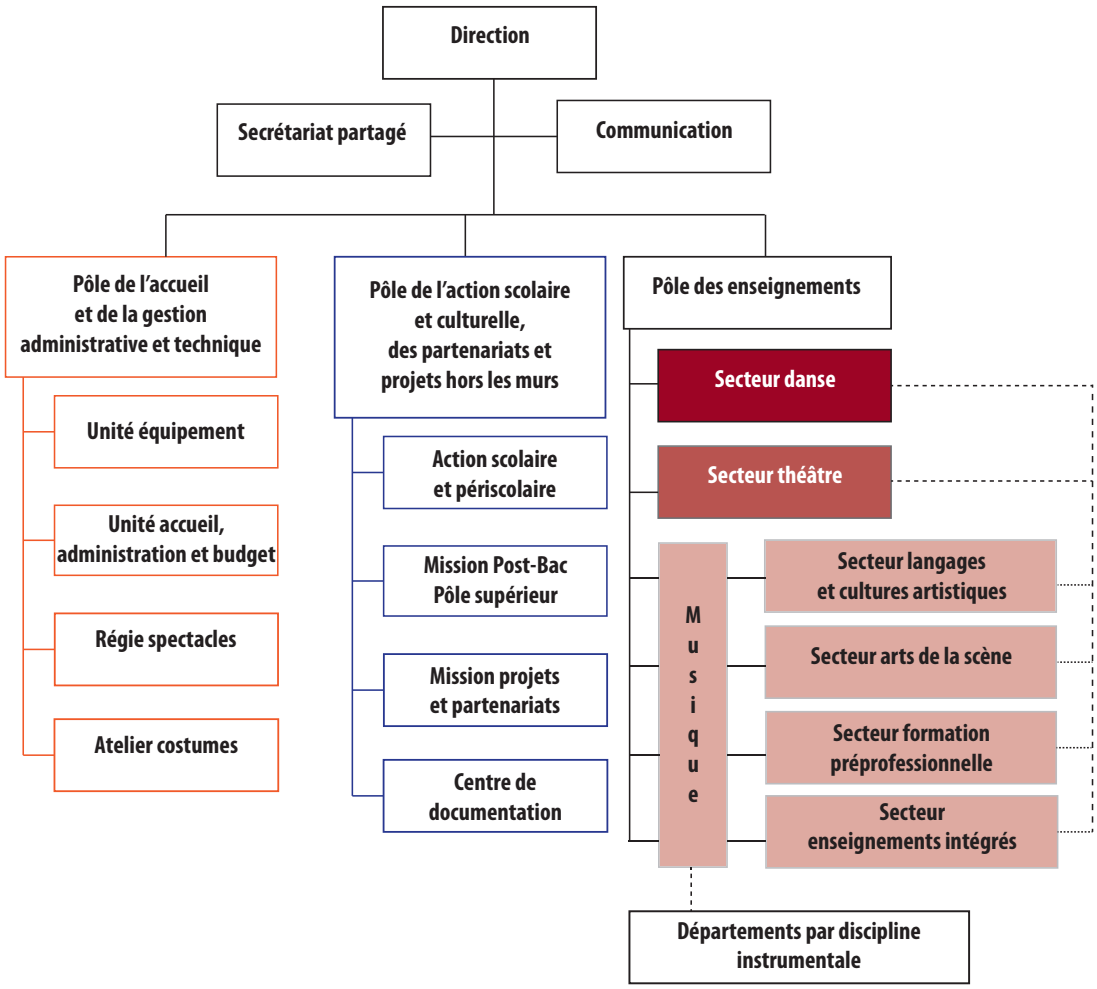
4.1 - L'organisation interne de l'établissement
4.2 - Le « projet de service » du Conservatoire

4.1 - L´organisation interne de l´établissement

❇ La Direction du Conservatoire est rattachée hiérarchiquement à la Direction de la culture de la Ville de Clermont-Ferrand. Elle a la responsabilité de conduire la réalisation du projet stratégique de l'établissement adopté par le Conseil Municipal en élaborant et en mettant en œuvre un « projet de service » pluriannuel.

❇ La réunion du Conservatoire et de l'École Municipale de Danse et l'adoption du projet de stratégie pédagogique et artistique du nouvel établissement conduisent à doter ce dernier d'une organisation interne adaptée aux nouveaux défis à relever.

❇ La réalisation du projet stratégique du CRR et l'élaboration et la mise en œuvre de son « projet de service » seront conduites par une équipe de direction et des équipes pédagogique et administrative dont l'organisation a été décidée par le Monsieur le Maire et la Direction Générale des Services.



4.2 - Le " projet de service " du Conservatoire

❇ Les modalités de mise en œuvre du projet stratégique de l'établissement adopté par le Conseil Municipal seront précisées dans un « projet de service » pluriannuel sur la période 2015 à 2022. La mise au point de ce dernier est conduite selon une méthode participative avec les agents de l'établissement.